

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL_22_12_19_9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC LA
MAISON FAMILIALE ET RURALE DES FORGES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de gestion **ENS** des Ajeux (**E**space **N**aturel **S**ensible)

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la commune de La Ferté-Bernard mène depuis plusieurs années une politique de préservation des milieux naturels situés sur son **Espace Naturel Sensible des Ajeux (ENS)** et, au travers de sa notice de gestion (plan de gestion triennal), souhaite poursuivre différentes actions de valorisation et de gestion.

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal un projet de convention avec la MFR des Forges. Celui-ci définira un partenariat dans le cadre de la gestion de l'**Espace Naturel Sensible des Ajeux**.

Considérant que cette convention intégrerait des travaux de génie écologique, des animations et un suivi d'espèces patrimoniales. Le coût de ces missions s'élèverait à 5 400 € par an, payable en 12 mensualités de 450 €.

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les modalités financières de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à renouveler la convention de partenariat avec la MFR à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 2 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à régler les frais qui en découleront,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU